

Un droit uniforme de 20, 22½ ou 25 pour 100 sur tous les articles, qu'ils soient ou non produits dans le pays, pourrait être facilement passé.

Un bill d'une page pourrait, de la manière la plus parfaite, je crois, donner effet aux idées fiscales que l'honorable député d'Oxford (sir Richard Cartwright) a prononcées, et qu'il prône encore, je suppose.

Mon honorable ami le député d'York (M. Foster), ayant fait allusion au fait que plusieurs membres des gouvernements locaux avaient été appelés à faire partie du cabinet, à l'exclusion de certains membres de l'ancienne Chambre qui s'étaient montrés partisans fidèles du parti libéral, a reçu de mon honorable ami d'Oxford (sir Richard Cartwright) la réponse suivante : que si l'honorable premier ministre avait pu trouver de meilleurs hommes que ces vieux routiers, il était assurément libre de les choisir. Eh bien ! l'honorable chef du gouvernement a cru pouvoir trouver un meilleur ministre des Finances dans la personne du premier ministre de l'une des provinces, et il a choisi, et cela prouve que la petite réprimande qu'a reçue l'honorable député d'Oxford a amélioré son caractère, puisque nous le voyons prêt à reconnaître que l'on a trouvé un meilleur homme pour la position convoitée.

Mais on pourrait certainement faire quelque chose en matière de tarif durant cette session. Je n'occuperai pas le temps de la Chambre à traiter les questions dont a parlé mon honorable ami d'York (M. Foster), comme le droit sur la farine et la houille ; mais en tous cas, il y a une chose dont le gouvernement devrait certainement s'occuper sans retard. Il y a un article dont il a été question dans tout le pays, une taxe dont on a parlé comme d'une chose entièrement injustifiable, je veux dire le droit sur l'huile de pétrole. Je crois pouvoir dire pour quelle raison on s'opposera à la chose.

Je crois que les deux représentants du comté de Lambton empêcheront la chose et j'ose dire que ce gouvernement libre-échangiste, ce gouvernement d'un tarif de revenu seulement, ne nuira jamais sérieusement à l'industrie du pétrole du comté de Lambton, ni durant la présente session ni durant la prochaine. L'honorable premier ministre a invoqué comme cause du résultat des élections, le fait que nous aurions fait appel aux préjugés, surtout dans la province de Québec, et il nous a dit qu'il s'était fait sentir dans tout le pays un tremblement de terre dont il nous fallait encore étudier les causes. M. l'Orateur, ainsi que l'a établi clairement aujourd'hui mon honorable ami d'York (M. Foster), ce tremblement ou cet éboulement, ou ce que vous voudrez l'appeler, ne s'est produit que dans la province de Québec, et je crois que ce fait même est la meilleure manière de répondre à la question de savoir qui a fait appel avec succès aux préjugés ou aux sentiments de race.

A venir jusqu'aux dernières élections générales, M. l'Orateur. la province de Québec a été le boulevard du conservatisme. La province de Québec, avant la confédération, était le château fort de sir George-Etienne Cartier et du parti conservateur, et depuis la province de Québec a toujours été le porte-étendard du parti conservateur du Canada. Jamais jusqu'à aujourd'hui le parti libéral n'a pu obtenir dans cette province une majorité réelle. Que voyons-nous maintenant ? Nous voyons que non seulement la majorité de l'honorable ministre dans cette Chambre, mais plus que sa majorité vient de la province de Québec. Quelle est la cause de cet étrange changement ? D'où vient cette

M. Ives.

grande révolution ? Cela est-il dû à l'appel aux préjugés religieux par nous qui n'avons remporté que 15 sièges dans la province de Québec, ou bien est-ce dû à un appel fait par l'honorable premier ministre et surtout par ses amis et lieutenants dans la province de Québec ? Rien ne saurait mieux que le résultat même établir qui a été coupable dans ce cas. Quel a été, M. l'Orateur, le plan de campagne de l'honorable ministre, et de ses amis dans la province de Québec ? Voici quel a été ce plan de campagne : d'abord, faire disparaître les scrupules religieux de la population de cette province au sujet de la question des écoles. C'est ce que l'on a fait en prenant d'une main le mandement qui recommandait simplement d'appuyer les candidats approuvant une législation réparatrice, et de l'autre signant l'engagement le plus solennel d'appuyer un bill réparateur sans considération de l'individu ou du parti qui le présenterait en Chambre. Ainsi les scrupules furent dissipés, et l'honorable ministre et ses amis préparèrent l'action du clergé en leur faveur, dans la province de Québec, et après cela, s'étant assuré l'appui de presque chaque curé libéral—j'emploie le mot libéral dans le sens de "Rouge"—on eût recours à l'appel au sentiment national.

M. l'Orateur, l'argument qui remporta la victoire dans la province de Québec peut se réduire à ceci : "Hourra pour Laurier, un des nôtres." Voilà quel a été le grand argument, voilà ce qui explique les résultats extraordinaires obtenus dans la province de Québec.

Mais il y a eu d'autres causes que cet appel en faveur d'un premier ministre canadien-français et la promesse que sir Richard Cartwright ne serait pas ministre des Finances. Il y a eu une autre cause puissante, remarquable, c'est la dépense la plus corrompue et la plus abominable qui se soit vue dans cette province.

Quelques VOIX : Oh !

M. IVES : Eh bien ! M. l'Orateur, l'on parle de 16 contre un aux Etats-Unis ; nous avons ici un cas de dix mille contre un. Voilà un cas où l'on veut réduire la valeur de l'argent plus que ne l'a jamais révé un argentiste partisan de M. Bryan. L'argent des confédérés a été apporté dans le pays à 15 centins le boisseau et répandu dans tous les comtés du district de Québec pour acheter des votes.

M. FOSTER : Pour sa valeur nominale.

M. IVES : Pour sa valeur nominale, et l'on a pu donner des billets très élevés. On ne s'est servi je crois, dans cette circonstance, que des billets de \$50. Mais ce n'est pas tout. Dans un certain endroit de la province de Québec, on a en recours au système de billets-coupons. Le premier coupon représentait telle somme que l'électeur devait obtenir pour voter pour le candidat ; le deuxième représentait tel montant si M. Laurier arrivait au pouvoir, et le troisième représentait un autre \$5 si le candidat devenait membre du cabinet Laurier. Ce système a été adopté et appliqué avec succès dans un des comtés de la province de Québec.

Une VOIX : Où ?

M. IVES : Accordez-moi une commission et je vous prouverai cela.